

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 7 mars 2022

Le lundi 7 mars deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Francis SZPNER, Jérémy REDLER, Marie-Hélène DORVALD, Jacques-Frédéric SAUVAGE, Katherine de MEAUX, Gérard GACHET, Sophie MALLET, Rodolphe BORGNIET, Bérengère GREE, Ali OUBAALI, Benjamin GIRAUDAT, Lisa LELLOUCHE, Vanessa EDBERG, Sandra BOELLE, Béatrice LECOUTURIER, Samia BADAT-KARAM, Véronique BUCAILLE, Aurélie PIRILLO, David ALPHAND, Véronique BALDINI, Emmanuel MESSAS, Chloé CHOURAQUI, Franck ALEM, Laura LAMBLIN BENICHO, Julien GUEDJ, Freddy COUDRIER, Alexandra BAROUCH, Bruno LIONEL-MARIE, Laure ANSQUER, Joséphine MISSOFFE.

Absents ayant donné procuration :

Isabelle NIZARD, Gilles MENTRE, Hanna SEBBAH.

Etaient excusés :

Stéphane CAPLIEZ, Antoine BEAUQUIER, Jennifer BUNAN, Jean HELOU, Bruno PARENT, Éric HELARD.

Monsieur Francis SZPNER, Maire du 16^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Julien GUEDJ, Conseiller d'arrondissement.

Ordre du jour

- **162022017** Désignation du secrétaire de séance.
M. Francis SZPINER rapporteur.

- **162022018** Adoption du compte rendu de la séance du 24 janvier 2022.
M. Francis SZPINER rapporteur.

- **2022 DAJ1** Subvention et avenant n° 3 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris.
M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2022 DASES 9** Subventions (322 500 euros), Conventions et avenant avec 7 associations pour le fonctionnement de 7 accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2022 DAE 61** RIVP —réaménagement de cinq emprunts bancaires et maintien de la garantie de la Ville de Paris à 50 % pour le montant global refinancé de 42 982 242,23 euros.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2022 DLH 61** Réitération de garanties d'emprunts accordées pour le financement de divers programmes de création de logements sociaux demandée par l'Habitation Confortable.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2022 DLH 77** Premiers programmes de travaux visant à créer des îlots de fraîcheur dans des immeubles de logements sociaux.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2022 DU 18** Site 1 à 9 avenue du Pdt Kennedy – Pont de Grenelle (16e) – Déclassement du domaine public – Signature d'une promesse de bail à construction et contrat de travaux accessoires avec Sogaris.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2022 DAC 362** Subventions (47 400 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.
M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.

- **2022 DAE 49** Emplacement commercial sur la pelouse de de la Muette (16e) — Convention d'occupation du domaine public.
M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.

- **2022 DEVE 13** Contrat de cession de droits d'auteur en vue d'une exposition naturaliste au parc de Bagatelle (16e).
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

Vœux

- **V162022028** Vœu relatif à la réalisation d'une bibliothèque/médiathèque au sein du quartier Auteuil Sud (16e).

- **V162022029** Vœu relatif à l'accessibilité des services sociaux au sein du quartier Auteuil Sud (16e).

- **V162022030** Vœu relatif à la situation en Ukraine et au soutien apporté par les Parisiens, les Mairies d'arrondissement et la Ville de Paris

La séance est ouverte à 19 h 00.

M. SZPNER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir prendre place, et propose de démarrer la séance par la désignation du secrétaire de séance.

- **162022017** Désignation du secrétaire de séance.

M. Francis SZPNER rapporteur.

Sur proposition de M. SZPNER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M. Julien GUEDJ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

- **162022018** Adoption du compte rendu de la séance du 24 janvier 2022.

M. Francis SZPNER rapporteur.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur le compte rendu qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarque, M SZPNER met ce compte rendu aux voix.

Le compte rendu de la séance du 24 janvier 2022, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DAJ1** Subvention et avenant n° 3 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique que le projet de délibération a pour objet la signature de l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle de subvention signée entre la Ville de Paris et l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris pour l'organisation de consultations gratuites dans les mairies d'arrondissement. Il précise que cette délibération est prise chaque année depuis 1977.

M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2022 DAJ1, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement. (votes pour : 25, ne prennent pas part au vote : 5).

- **2022 DASES 9** Subventions (322 500 euros), Conventions et avenant avec 7 associations pour le fonctionnement de 7 accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD explique qu'il s'agit d'accorder des subventions à 7 accueils de jour qui constituent les premiers lieux d'accueil et d'orientation pour les personnes en situation de rue. Ces accueils offrent la possibilité d'un accompagnement, ainsi que des prestations sanitaires et sociales.

Dans le 16^e arrondissement, l'espace Lazare, situé avenue Victor Hugo, est l'une des antennes de l'association « Aux captifs la Libération » et s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans, en situation

d'errance et de prostitution, rencontrés lors des maraudes effectuées dans les secteurs de la Porte Dauphine et du Bois de Boulogne. Cette structure propose aux jeunes un accueil inconditionnel trois jours par semaine, avec un accès à des prestations de base (espace sanitaire, espace cuisine, casiers, etc.) ainsi qu'un accompagnement vers les soins, l'insertion sociale et professionnelle et une aide dans les démarches juridiques et administratives. En 2020, l'association a enregistré 1 531 passages.

M^{me} DORVALD indique qu'il est proposé d'allouer une subvention de 90 000 € à l'association « Aux captifs la Libération », correspondant au montant alloué précédemment.

M^{me} DORVALD propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2022 DASES 9, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DAE 61 RIVP** —Réaménagement de cinq emprunts bancaires et maintien de la garantie de la Ville de Paris à 50 % pour le montant global refinancé de 42 982 242,23 euros.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE rappelle que la Ville de Paris a accordé entre 2004 et 2015 sa garantie à divers emprunts souscrits par la RIVP et destinés à financer des programmes d'activité et d'enseignement supérieur dans six arrondissements de Paris, dont le 16^e arrondissement pour les locaux d'activité Jean Bouin.

Le solde des prêts souscrits auprès de la Caisse d'épargne s'élevait en novembre 2021 à près de 43 millions d'euros avec un taux moyen pondéré de 3,89 %. Dans un souci d'amélioration de l'équilibre financier des opérations, la RIVP a souhaité réaménager ses prêts et a obtenu du même établissement bancaire un financement à un taux fixe de 3,19 %. La RIVP sollicite donc le maintien de la garantie de la Ville de Paris à hauteur de 50 % du montant des nouveaux prêts ainsi souscrits.

M. SAUVAGE propose aux membres du Conseil d'arrondissement de délibérer favorablement sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DAE 61, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DLH 61** Réitération de garanties d'emprunts accordées pour le financement de divers programmes de création de logements sociaux demandée par l'Habitation Confortable.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE indique que, par des délibérations prises entre 2016 et 2018, la Ville de Paris a accordé sa garantie pour des prêts à souscrire par l'Habitation Confortable en vue de la création de logements sociaux dans 7 arrondissements de Paris, dont le 16^e pour un projet de création d'une pension de famille et d'un centre d'hébergement situé boulevard Exelmans dans une ancienne caserne.

L'Habitation Confortable n'ayant pas souscrit les prêts dans les délais requis, les garanties accordées par la Ville de Paris sont devenues caduques, ce qui conduit le bailleur à demander leur réitération afin de pouvoir mener ces programmes à leur terme.

Il est par conséquent demandé de maintenir la garantie de la Ville de Paris pour les emprunts à souscrire, constitués d'un PLAI d'un montant de 564 818 euros d'une part et d'un autre PLAI d'un montant de 1 510 455 euros d'autre part.

M. SAUVAGE propose de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DLH 61, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DLH 77** Premiers programmes de travaux visant à créer des îlots de fraîcheur dans des immeubles de logements sociaux.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE explique que, par la délibération 2021 DLH 116 adoptée en juillet 2021, le Conseil de Paris a accepté d'orienter l'aide de l'État issue du Plan de relance dédiée à la réhabilitation et à la rénovation énergétique des logements sociaux vers des projets des bailleurs sociaux visant à lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Il est proposé d'approuver les modalités d'accompagnement et d'allouer en conséquence les subventions d'investissement aux bailleurs pour la réalisation de six projets éligibles.

Pour le 16e arrondissement, il s'agit de l'ensemble 82-92 bd Murat pour une subvention de 425 982 €.

M. SAUVAGE précise qu'il s'agit d'un programme d'Elogie-SIEMP qui prévoit, au cœur de cette vaste résidence en briques rouges de 159 logements, de combiner désimperméabilisation des sols, végétalisation et prise en charge des eaux pluviales via la création de noues plantées permettant infiltration, recueil et réemploi des eaux pluviales. L'ampleur des plantations prévues, qui viendront compléter la végétation existante, ainsi que l'attention portée à l'eau et à l'ombre sont de nature à garantir un bon confort d'été aux locataires. Le projet qui a fait l'objet d'une enquête auprès des habitants propose de déployer par ailleurs un potager et des jardins verticaux.

M. SAUVAGE propose de délibérer favorablement sur cette proposition.

M. SZPINER remercie M. SAUVAGE et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M^{me} MISSOFFE explique que son groupe émettra un avis favorable à ce projet de délibération et tient à cette occasion à mettre en avant l'action du gouvernement qui accorde à travers le Plan de relance une place importante à l'écologie et à la rénovation énergétique. Elle estime l'action du gouvernement salutaire sur le sujet, notamment à Paris où le bâti est particulièrement énergivore.

M. SZPINER remercie M^{me} MISSOFFE de se faire la porte-parole du gouvernement qui en a bien besoin.

En l'absence d'autres remarques, il met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2022 DLH 77, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DU 18** Site 1 à 9 avenue du Pdt Kennedy – Pont de Grenelle (16e) – Déclassement du domaine public – Signature d'une promesse de bail à construction et contrat de travaux accessoires avec Sogaris.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE propose d'examiner la délibération portant sur le site du parking du Pont de Grenelle situé au pied de la Maison de la Radio, à proximité du RER C, entre la Seine et l'avenue Kennedy. Cet ensemble foncier est constitué de deux niveaux de parking en infrastructure au niveau de la voie Georges Pompidou d'une part (quai bas) et sur la dalle, au niveau de l'avenue du Président Kennedy d'autre part (quai haut).

Le site a été anciennement exploité par un parc de stationnement concédé jusqu'en avril 2019 à une société et deux stations de service concédées à une autre société jusqu'en avril 2017.

M. SAUVAGE explique que ce site a été proposé à l'appel à projets urbain « Réinventer la Seine » fin 2016 et qu'en juin 2017, le jury a retenu le projet « En Seine » porté par un groupement, dont Sogaris était mandataire. Le projet proposait une programmation comprenant une station-service des énergies décarbonées, une plateforme logistique fluviale et urbaine, ainsi qu'un pôle d'enseignement supérieur de 7 500 m² construit au-dessus de la plateforme logistique et porté par le promoteur PRD.

Au cours de l'année 2018, la Maison de la Radio ainsi que les ABF se sont opposés au projet de construction qui perturbait la perspective visuelle sur la Maison de la Radio depuis la Seine. La Maison de la Radio a par ailleurs fait elle-même l'objet d'un classement au titre des monuments historiques empêchant la réalisation de la construction du pôle d'enseignement qui finançait en grande partie le reste du programme.

La Ville de Paris a donc fait savoir au lauréat qu'elle devait mettre fin à la procédure, le projet n'étant plus réalisable. Néanmoins, Sogaris a été mandatée pour poursuivre les réflexions sur l'évolution de ce site en approfondissant les orientations proposées initialement et en intégrant la réalisation d'un espace public prenant la forme d'une esplanade ouverte en belvédère susceptible d'accueillir un aménagement paysager et un lieu d'animation accessible en balcon sur la Seine.

Le nouveau programme conserve ainsi le principe d'une station multi-énergies et multimodale offrant trois carburants décarbonés : hydrogène, biométhane/bioGNV et rechargement électrique ainsi qu'une plateforme de logistique urbaine fluviale mise en réseau avec des sites logistiques franciliens.

La construction initialement prévue est abandonnée et la dalle est transformée en esplanade paysagère. Elle accueille deux pavillons de hauteur limitée de 7 mètres, l'un destiné à une activité événementielle et de restauration et l'autre destiné à l'accueil des éléments techniques nécessaires au fonctionnement du terminal de livraison. Une liaison piétonne est créée au niveau du Pont de Grenelle, du quai haut vers le quai bas, qui sera requalifiée « d'aménagement paysager ».

La Ville souhaitant conserver la maîtrise foncière de ce site emblématique sur le long terme, il est proposé d'accorder à Sogaris un bail à construction sur une durée de 50 ans pour la mise en œuvre de ce programme.

M. SAUVAGE annonce ensuite le calendrier prévisionnel de la mise en œuvre de cette cession :

- Mars 2022 : délibération du Conseil de Paris.
- Mi-2022 : signature de la promesse de bail à construction.
- 1^{er} trimestre 2023 : dépôt des demandes d'autorisation.
- 4^e trimestre 2023 : caractère définitif des autorisations d'urbanisme.
- 1^{er} trimestre 2024 : signature du bail et du contrat de travaux accessoire, démarrage des travaux en tenant compte des contraintes d'usage de l'esplanade pendant les Jeux.
- À partir de 2025 : livraison des travaux.

Il est donc proposé de valider ce nouveau programme ainsi que les modalités opérationnelles et juridiques de sa réalisation.

M. SAUVAGE indique que plusieurs points devront cependant être précisés et discutés dans le cadre de l'élaboration du permis de construire. Il en est ainsi de l'organisation des livraisons par voie fluviale, de la gestion et de la surveillance du futur espace vert en hauteur. M. SAUVAGE évoque la réalisation d'un « pavillon festif » tout en s'interrogeant sur ce que peut recouvrir cette appellation. Il est en effet parlé de lieu de restauration, mais également de lieu d'animation. M. SAUVAGE s'interroge enfin sur la destination qui pourrait être donnée à l'espace vert ainsi qu'à son utilisation. Toutes ces précisions seront à approfondir dans le cadre des études à venir.

Dans l'attente, M. SAUVAGE propose aux élus du Conseil d'arrondissement d'approuver la délibération.

M. SZPNER remercie M. SAUVAGE et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M^{me} MISSOFFE indique que son groupe approuvera le projet de délibération. Elle s'interroge néanmoins sur la circulation entre la voie Georges Pompidou et le quai. Elle évoque également la circulation sur le Pont de Grenelle qui est déjà extrêmement chargée. Elle pose enfin la question du devenir de la bretelle d'accès à la voie Georges Pompidou.

M. SAUVAGE explique avoir rencontré Sogaris en vue d'obtenir quelques précisions sur le projet. S'agissant de la circulation entre la voie Georges Pompidou et le quai, Sogaris envisage l'installation d'un feu pour permettre le déchargement et le rechargement des péniches qui devraient être assez rares.

En ce qui concerne la bretelle d'accès à la voie Georges Pompidou, M. SAUVAGE explique qu'il s'agit d'un des axes par lequel repartiraient les triporteurs chargés de la distribution des marchandises. Cet accès ne devrait donc pas être fermé.

M^{me} MISSOFFE s'interroge ensuite sur la gestion et l'organisation de la distribution des marchandises par des véhicules utilitaires légers.

M. SAUVAGE répond qu'il est prévu que les livraisons se fassent soit par voie fluviale soit par des camions de moins de 19 tonnes. De petits véhicules viendraient ensuite s'approvisionner en sous-sol pour repartir vers la voie Georges Pompidou ou peut-être également vers la rue du Ranelagh. La majeure partie des départs vers les arrondissements devraient toutefois se faire par cette descente vers la voie Georges Pompidou.

M^{me} MISSOFFE remercie M. SAUVAGE pour ces réponses. En conclusion, elle souligne le déficit de communication auprès des habitants sur ce projet, le lieu lui-même n'ayant pas fait l'objet d'un affichage.

M. SAUVAGE explique que les études sont toujours en cours. Il indique qu'il a été demandé par ailleurs à Sogaris de présenter le projet aux deux conseils de quartier concernés, ce qui permettra aux habitants de faire part de leurs observations.

M. SZPNER estime pour sa part qu'un projet d'aménagement de ce site, qui est effectivement très laid, est une bonne idée. Il émet cependant deux réserves. Premièrement, le pavillon festif ne doit pas pénaliser les riverains de la rue du Ranelagh. Or la Mairie de Paris reste très floue sur ce qu'elle entend par « événements festifs ». Il rappelle que M. GRÉGOIRE ignorait le nombre d'événements prévus sur le Champ-de-Mars, ce qui démontre un certain manque de sérieux et de suivi dans sa gestion. Deuxièmement, Sogaris n'a pas achevé sa réflexion en matière de circulation. Or, M. SZPNER estime qu'en matière de circulation, le pire n'est pas à exclure avec la Mairie de Paris. Il entend donc rester très vigilant sur ces deux points, même si le projet semble globalement positif.

Au vu des réserves évoquées par M. SZPNER, M^{me} BUCAILLE fait le choix de s'abstenir. Elle se déclare très attachée à cet endroit et fait part de ses inquiétudes concernant le projet envisagé.

En l'absence d'autres remarques, M. SZPNER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2022 DU 18, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement (votes pour : 29, abstention : 1).

- **2022 DAC 362** Subventions (47 400 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.

M^{me} de MEAUX explique que la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA), créée durant la Guerre d'Algérie, est l'association spécifique des anciens combattants en Afrique du Nord. Elle regroupe à ce jour 371 121 adhérents rassemblés dans les 3 560 comités. Chaque arrondissement abrite un comité et un comité départemental assure la synthèse des actions des comités installés dans les arrondissements de Paris.

M^{me} de MEAUX indique qu'une subvention de 800 euros est proposée au comité du 16e arrondissement de la FNACA.

La Fédération Nationale des Anciens Combattants, au même titre que toutes les autres associations des anciens combattants qui font partie du comité d'entente du 16e arrondissement, a besoin d'un budget de fonctionnement lui permettant d'assurer les actions et les temps forts qui animent tout au long de l'année la mémoire.

M^{me} de MEAUX propose en conséquence de voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER remercie M^{me} de MEAUX et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M. SAUVAGE réitère ses propos de l'année dernière concernant cette association. La FNACA compte sans doute des personnes de très bonne volonté, mais elle se refuse toujours à suivre les recommandations de bon sens formulées par le président Jacques Chirac d'effacer une date qui reste douloureuse pour certaines familles.

Il lui semble en effet difficile de voter une subvention destinée à une association qui continue à célébrer le 19 mars 1962 comme une journée de fête alors qu'il s'agit pour de nombreuses familles d'une journée dramatique. C'est ce qu'avait bien compris le président Jacques Chirac lorsqu'il avait proposé de fixer au 5 décembre 1962 la fin de la Guerre d'Algérie.

M. SAUVAGE déclare que sa famille ayant été personnellement touchée par ces événements dramatiques, il ne pourra pas voter cette délibération. En conséquence, il votera défavorablement.

En l'absence d'autres observations, M. SZPNER met la délibération aux voix.

Le projet de délibération 20221 DAC 362, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (votes pour : 27, votes contre : 2, abstention : 1).

- **2022 DAE 49** Emplacement commercial sur la pelouse de de la Muette (16e) — Convention d'occupation du domaine public.

M. Rodolphe BORGNIET rapporteur

M. BORGNIET explique qu'il s'agit d'autoriser la Mairie de Paris à délivrer une convention d'occupation du domaine public à l'exploitante Catherine CAMPION pour l'organisation d'animations enfantines sur la pelouse de la Muette, dans le bois de Boulogne, sur un emplacement de 1 000 m², du 28 mars au 15 août 2022.

M. BORGNIET précise que les animations sont constituées d'un ensemble de structures gonflables, d'un espace de trampoline, d'un stand proposant des confiseries et d'une billetterie. Il s'agit d'un dispositif ludique installé depuis plusieurs années.

Un appel à manifestation d'intérêt a été publié du 20 janvier au 17 février 2022 sur le site Internet de la Ville de Paris et aucune proposition concurrente n'a été formulée.

La redevance proposée par l'organisateur est de 4 692 euros pour la période demandée.

M. BORGNIET demande au Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DAE 49 est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DEVE 13** Contrat de cession de droits d'auteur en vue d'une exposition naturaliste au parc de Bagatelle (16e).

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI présente Pierre Joseph, artiste-plasticien et photographe. Un aspect de son travail consiste à recomposer des planches botaniques d'après des spécimens vivants. Il a ainsi capturé une série de roses cultivées au parc de Bagatelle et il est proposé de restituer son travail au sein même de ce parc, l'un des quatre sites du Jardin botanique de Paris. Son travail photographique est une exposition intitulée « Choix des plus belles roses ».

Il est par conséquent proposé d'autoriser la Maire de Paris à approuver les principes et les modalités d'un contrat de cession à titre gratuit des droits d'auteur pour cette exposition.

M^{me} BALDINI propose au Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DEVE 13, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162022028 Vœu relatif à la réalisation d'une bibliothèque/médiathèque au sein du quartier Auteuil Sud (16e).**

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur

M. LIONEL-MARIE remercie M. SZPNER et explique que le sud du 16e arrondissement manque de structures culturelles, de lieux d'accès aux livres et contenus multimédia en particulier pour les jeunes alors même que de nombreuses infrastructures scolaires (écoles, collèges et lycées) y sont installées.

La seule bibliothèque du sud de l'arrondissement est la bibliothèque Musset, dont la surface et les 4 places assises ne peuvent suffire à satisfaire ni la demande ni les besoins des près de 70 000 habitants résidant à Auteuil-Sud.

Ainsi le Conseil de quartier Auteuil-Sud a souhaité émettre le vœu que la Mairie de Paris travaille en concertation avec la mairie du 16e à la création d'une nouvelle bibliothèque-médiathèque au sud de l'arrondissement, notamment en étudiant la possibilité de transformation d'un local existant au sein de son parc immobilier ou son intégration dans les programmes de construction à venir.

M. LIONEL-MARIE indique qu'il s'agit d'une demande officiellement portée par la mairie du 16e auprès de la Mairie de Paris au titre du programme d'investissement pour la mandature dès le début de la mandature. Cette proposition n'a malheureusement pas été retenue à ce jour et ce vœu permettra de rappeler à la Mairie de Paris l'attente forte des habitants de ce quartier.

En conséquence, M. LIONEL-MARIE demande au Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à ce vœu.

M. SZPNER demande si ce vœu appelle des observations et, en l'absence de commentaires, le met aux voix.

Le vœu V162022028 relatif à la réalisation d'une bibliothèque/médiathèque au sein du quartier Auteuil Sud (16e), mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162022029** Vœu relatif à l'accessibilité des services sociaux au sein du quartier Auteuil Sud (16e).

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur

M. LIONEL-MARIE présente ensuite le vœu relatif à l'accessibilité des services sociaux au sein du quartier Auteuil-Sud. L'expérience réussie de 2021 d'un point de contact des services sociaux pendant une journée qui a accueilli près de 300 personnes au sein du quartier Auteuil-Sud démontre l'importance de la demande de présence des services sociaux dans ce quartier.

M. LIONEL-MARIE rappelle que le sud du 16e compte une part de locataires et de familles monoparentales plus élevée que la moyenne de l'arrondissement, raison pour laquelle le Conseil de quartier Auteuil-Sud, conscient de la réalité de son arrondissement, a souhaité émettre le vœu que la Mairie de Paris travaille en concertation avec la mairie du 16e arrondissement à la mise en œuvre d'un accès facilité aux services sociaux et culturels dans le sud de l'arrondissement, et que la Mairie de Paris étudie l'installation d'une antenne délocalisée des services sociaux par un kiosque mobile d'information, dont l'emplacement, en dehors des jours de permanence, serait signalé par un totem indiquant les horaires de présence.

M. LIONEL-MARIE propose au Conseil d'arrondissement d'approuver ce vœu.

M. SZPNER remercie M. LIONEL-MARIE pour sa présentation et demande si ce vœu appelle des observations.

M^{me} MISSOFFE tient à préciser que ces deux vœux sont effectivement très attendus par les habitants du quartier Auteuil-Sud. Elle est par conséquent très favorable à leur approbation et leur présentation devant le Conseil de Paris.

M. SZPNER la remercie de son soutien essentiel et indispensable et propose de procéder au vote.

Le vœu V162022029 relatif à l'accessibilité des services sociaux au sein du quartier Auteuil Sud (16e), mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162022030** Vœu relatif à la situation en Ukraine et au soutien apporté par les Parisiens, les Mairies d'arrondissement et la Ville de Paris.

M. Francis SZPNER rapporteur

M. SZPNER passe ensuite à l'examen d'un vœu relatif à la situation en Ukraine qui a été déposé sur table compte tenu des circonstances actuelles.

Il explique que ce vœu vise à ce :

- Que les élus du 16e condamnent unanimement l'invasion de l'Ukraine par la Russie et appellent à faire taire les armes au plus vite ;

- Que dans le cadre des compétences dévolues à la Ville de Paris, un accord d'amitié et de coopération européen soit mis en place entre Paris et Kiev, à l'instar des dispositifs existant déjà dans un certain nombre de villes ;
- Que la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris soit attribuée à la ville de Kiev ;
- Que les efforts pour un accueil d'urgence des réfugiés soient soutenus par l'envoi de moyens matériels et financiers ;
- Que la Ville de Paris organise et coordonne l'accueil des réfugiés ukrainiens à Paris ;
- Que les initiatives de solidarité initiées par les Mairies d'arrondissement, les acteurs associatifs et les Parisiens, soient recensées et diffusées au plus grand nombre par les réseaux sociaux de la Ville de Paris et des Mairies d'arrondissement ;
- Que la mise en valeur des couleurs ukrainiennes soit encouragée, en signe de soutien.

M. SZPNER estime que ce qui se joue en Ukraine est extrêmement important pour l'Europe et par conséquent pour la France. Il appelle donc à une solidarité sans faille de la part des élus du 16e et demande si ce vœu suscite des commentaires.

M^{me} MISSOFFE déclare que le groupe Indépendant et Progressistes souhaite faire part de son indéfectible soutien au peuple ukrainien qui résiste courageusement à l'attaque brutale décidée par le président Vladimir Poutine. Il s'agit d'une attaque contre un pays démocratique, un pays libre, un pays européen. Elle tient à saluer le courage du président ukrainien, Volodymyr Zelensky, qui met toutes ses forces et engage tout son peuple dans une résistance qui a, dès à présent, changé la face du monde.

Le groupe soutient avec force le peuple ukrainien et salue les nombreuses mobilisations citoyennes qui se sont déroulées ces derniers jours ainsi que les initiatives visant à aider l'Ukraine et son peuple faisant face à la guerre sur le front et à l'arrière du front.

M^{me} MISSOFFE souligne à cet égard l'engagement de la communauté ukrainienne partout en France et à Paris, et la bravoure de ces hommes et de ces femmes qui montent au front.

M. SZPNER ajoute que la mairie du 16e arrondissement, en partenariat avec l'association Hoverla - helpsUkraine, centralise la collecte des dons de biens de première nécessité : produits alimentaires, couvertures, produits d'hygiène, etc. M. SZPNER déclare pouvoir compter sur la générosité des habitants du 16e arrondissement en la matière.

Il propose de procéder au vote sur ce vœu.

Le vœu V162022030 relatif à la situation en Ukraine et au soutien apporté par les Parisiens, les Mairies d'arrondissement et la Ville de Paris, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPNER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement pour leur participation et lève la séance.

La séance est levée à 19 h 35.
